



Collectif Jean-Moulin











À Chartres, le 08 février 2017

F.S.U. 28

3 rue Louis Blériot 28 300 Champhol Tel: 02/37/21/23/96 E-Mail: fsu28@fsu.fr

ı

à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir Copie à Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir à Madame la Rectrice à Monsieur l'Inspecteur d'Académie Copie à la Presse locale

Objet : Collège Jean-Moulin de Chartres – Lettre ouverte

Monsieur le Préfet,

Le collectif Jean-Moulin rassemble des organisations syndicales représentant les personnels et des associations de parents d'élèves ainsi que les DDEN, tou-te-s réuni-e-s par le souci de défendre le collège Jean-Moulin et le service public d'éducation sur l'agglomération chartraine.

Début janvier 2017, sollicité par les associations de parents d'élèves membres du collectif, vous leur avez répondu ne pas être saisi d'une demande de fermeture du collège. Nous comprenons votre volonté de ne pas brusquer les différents acteurs de ce dossier. Mais au lendemain du CDEN ayant organisé la rentrée scolaire 2017 avec le collège Jean-Moulin, il n'est plus possible d'imaginer que ce collège puisse fermer. Pourtant lors de ce CDEN, ni l'Inspecteur d'Académie, ni la représentante du Conseil Départemental, n'ont été en mesure de clairement acter l'ouverture du collège le 1er septembre 2017.

Elèves, parents, enseignants, personnels techniques, d'éducation et d'administration vivent la fin de l'année scolaire et la préparation de la rentrée 2017 dans la confusion, l'incertitude et donc l'angoisse et le stress. Toute la communauté éducative attend votre intervention comme vous le lirez dans la déclaration, jointe à ce courrier, que le collectif a lue lors du CDEN d'hier. La re-sectorisation « provisoire », votée par le Conseil Départemental, ne respecte pas le principe de mixité sociale et surcharge plusieurs collèges qui devraient accueillir plus de 800 voire 900 élèves. Cette re-sectorisation de tous les élèves de l'agglomération chartraine recueille l'opposition à la fois de la communauté éducative (21 votes contre, 4 pour au CDEN du 7 décembre dernier) et de la rectrice (courrier en date du 24 novembre 2016). Elle scelle in fine la fermeture du collège Jean Moulin.

Dans ce contexte, nous avons l'honneur de vous solliciter afin que vous assuriez à l'ensemble de la communauté éducative que le collège Jean-Moulin sera bien ouvert à la rentrée 2017 et accueillera les élèves de son secteur.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre demande, nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'accepter nos respectueuses salutations républicaines.

Pour le Collectif Jean-Moulin,

Pierre Licout